

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2022-151**

SEANCE DU **MARDI 13 DÉCEMBRE 2022**

*Le mardi 13 décembre 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 7 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 25
Nombre de Membres présents : 19	Votes Contre : 0
Pouvoirs : 6	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Marc PLOUZEAU à Eric MAUCORT, Olga MARTINEAU à Christelle LAMBERT, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Fabrice MASSON à Jean-Jacques LAPORTE, Yoanna DESROCHES à Jean-François DAUDIN.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Marc PLOUZEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT, Yoanna DESROCHES.

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur CHEMINOT

### **Renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre et Loire**

*Vu l'article L. 5211-4-III du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.452-47 ;*

*Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale ;*

*Vu les décrets n° 85-643 du 26 juin 1985 et n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatifs aux Centre de Gestion ;*

La Mairie de Chinon a adhéré au service de Médecine Préventive proposé par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dont la décision avait été actée par les délibérations n° 2016-106 en date du 12 juillet 2016 et n° 2019-056 en date du 4 juin 2019 (signature d'un avenant concernant les modifications de la tarification).

La convention arrivant à son terme le 31 décembre 2022, il est proposé de renouveler l'adhésion à ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux ressources humaines à signer la convention et les avenants à venir.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- **RENOUVELE** l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention définissant les modalités de fonctionnement du service, ainsi que tout acte ou avenant y afférent ;
- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires.

Fait à CHINON, le 19 décembre 2022

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 02/01/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage